

# FESTIVAL2COURGEMETRAGE

## REGLEMENT GENERAL

### 1. PARTICIPATION

---

Le festival de Courgemétrage 2e édition se veut un tremplin de créativité et est ouvert à tous. La participation se déroule en deux phases : une première phase de tournage et de production, et une seconde de projection des œuvres réalisées.

### 2. SELECTION

---

- a) Le film doit être tourné intégralement dans la salle principale du Rhinocéros, studio de cinéma sis rue des Usines 22, 2000 Neuchâtel.
- aa) Le lieu étant un studio de cinéma permettant de faire de l'incrustation vidéo avec un fond vert, des images extérieures sont tolérées comme fond d'arrière plan. Un sujet ou une action principale filmée devant le fond vert est indispensable pour pouvoir participer au festival.
- b) La durée d'un film ne doit pas dépasser 5 minutes, génériques de début et de fin inclus.
- c) Le temps de tournage par équipe est de maximum 5 jours suivis.
- d) Délai de fin de tournage : 23 décembre 2007.
- e) Délai de remise des films : 31 décembre 2007 minuit. En cas d'envoi, le cachet postal fait foi. L'adresse de remise sera communiquée une fois l'inscription enregistrée.
- f) Les musiques utilisées dans le film doivent être originales et composées uniquement pour l'occasion. Lors de la remise du film, le/s réalisateur/s mentionnera/ont l'auteur, le titre et la durée des dites musiques, selon un formulaire y relatif.
- g) Les films doivent être rendus sur un support mini DV.
- h) Tout participant doit signer, à la remise de son film, une licence autorisant l'Association jeudemain à: projeter le film lors de la soirée du festival, produire un DVD réunissant tous les films en compétition, diffuser l'œuvre sur internet ou le réseau télévisuel et à utiliser le film dans le cadre des activités de l'Association.
- i) Tout court métrage réalisé dans le cadre de ce festival ne doit pas être utilisé sous aucune forme (projection, diffusion, copie, etc.) avant le festival.
- j) Le festival s'adressant à tout public, les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout film dont le contenu ne saurait être diffusé le soir du festival ou produit dans le DVD édité par l'association jeudemain.
- k) En cas de forte participation, les organisateurs effectueront une sélection des films rendus qui prendront part à la compétition.
- l) Sur demande, l'original de chaque film sera remis à son auteur au terme du festival.
- m) Tout film ne respectant pas le présent règlement sera exclu du festival.

### 3. TOURNAGE

---

L'enceinte du Rhinocéros est mise à disposition des participants uniquement pour le tournage de leur film. Le tournage se déroulera exclusivement dans la salle principale du complexe.

Sur demande, du matériel peut être mis à disposition pour les équipes, tel que :

- un grill servant à fixer des luminaires situé au-dessus de la scène, ainsi que 3 autres éléments mobiles.
- 4 à 6 luminaires de théâtre puissance env. 500w, et raccords électriques.
- un espace « green box » avec un fond vert uni utilisable pour faire de l'incrustation vidéo. Dimensions environ 6m de large sur 3m de haut.
- quelques éléments de décors (tables, chaises, 8 panneaux de décors modulables de 1.5m de large et de 2.4m de haut.

Dans tous les cas, chaque participant adoptera une attitude propre à ne pas porter préjudice au matériel mis à disposition, **notamment il est strictement interdit de:**

- escalader les structures métalliques de la salle
- utiliser les structures métalliques sans l'accord préalable des organisateurs.
- apporter ou d'employer tout matériel ou produit explosif et / ou inflammable. Exemple : essence, munitions, gaz ou tout autre objet susceptible d'engendrer un incendie.

Pour toute question ou dérogation relative aux interdictions susmentionnées, la personne de référence doit obligatoirement et préalablement s'adresser aux organisateurs afin d'obtenir leur accord. Les coordonnées précises des organisateurs sont communiquées une fois l'inscription enregistrée.

La personne de référence mentionnée lors de l'inscription sera responsable pour son équipe, en ce sens qu'il devra déclarer tout dégât éventuel aux organisateurs, ainsi que réparer le dommage. Elle se porte également garante du bon respect des conditions de tournage mentionnées dans ce règlement. En outre, il convient de rappeler qu'il est indispensable de respecter le voisinage (les normes sonores) et les alentours (propreté).

Afin de permettre l'accès libre aux locaux pour tourner leur film une clé du Rhinocéros sera remise au responsable de chaque équipe qui s'en portera garant pour la durée convenue avec les organisateurs. En cas de non remise des clés, la prise en charge des frais inhérents au remplacement des cylindres sera assumée par la personne responsable de l'équipe. L'accès au complexe n'est autorisé que pour les besoins du film. Toute autre utilisation du lieu fera l'objet d'une exclusion définitive du Festival de Courgemétrage.

La personne de référence s'engage pour son équipe à remettre les locaux dans un état irréprochable (aucun service de nettoyage n'est prévu).

#### 4. INSCRIPTION

---

Remplir, signer ce document, et le renvoyer à l'adresse suivante:

**Festival de Courgemétrage**  
**C/o Chauffage Compris**  
**Rue des Moulins 37**  
**2000 Neuchâtel**

Il est possible également de déposer le formulaire d'inscription sur place, sous pli, avec la mention **Courgemétrage** inscrite clairement.

A réception de l'inscription, les organisateurs prendront contact avec la personne de référence. Il sera convenu d'une date et d'une période de tournage de 5 jours maximum. Une fois fixée, la période de tournage n'est plus modifiable. Un planning de l'état de disponibilité des lieux est accessible sur le site [www.courgemetrage.ch](http://www.courgemetrage.ch) et tenu à jour après chaque inscription.

LES CONDITIONS DU FESTIVAL ETANT PRECISES ET COMMUNES A TOUS, DANS LE SEUL BUT DE FACILITER LE TRAVAIL DE CHACUN, NOUS VOUS REMERCIONS DE LES RESPECTER A LA LETTRE.

Les organisateurs sont ouverts a tout dialogue et restent a votre entière disposition pour toute requête ou question.

En se réjouissant de votre participation le Festival de Courgemétrage vous souhaite une bonne réalisation de votre projet !!

Personne de référence, merci de remplir tous les champs :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

email : \_\_\_\_\_

Nom de l'équipe (si déjà existant): \_\_\_\_\_

Lu et approuvé, (lieu) \_\_\_\_\_ le (date) \_\_\_\_\_

Signature de la personne de référence : \_\_\_\_\_

Festival de Courgemétrage  
C/o Chauffage Compris  
37 rue des Moulins  
2000 Neuchâtel  
032 721 43 96  
[www.courgemetrage.ch](http://www.courgemetrage.ch)